

Votre lettre d'inf'

► Juin
2018

Oh

www.omhgrandnancy.fr

Mon quartier le vaut bien !

Des locataires, des associations et l'OMh du Grand Nancy organisent, comme chaque année, l'opération citoyenne « **Ensemble pour un quartier propre** » sur différents secteurs.

L'objectif : effectuer une action collective de ramassage de déchets et rendre son quartier, son environnement, plus propre et plus agréable pour tous. Cette action permet aux habitants d'être les acteurs de leur quartier, d'être sensibilisés aux problématiques d'environnement et ... de passer un bon moment ! Les personnels volontaires de l'OMh participeront à l'opération.

Pour la 1^{ère} fois sur le Village Lobau : mercredi 30 mai 2018 à 14h, rendez-vous sous le barnum qui sera installé au cœur du village.

Sur le quartier d'Haussonville : mercredi 13 juin 2018 à 14h, rendez-vous au foyer des Anciens André Gruyer (42 bis avenue du Général Mangin à Nancy).

Sur le Plateau de Haye : mercredi 20 juin 2018 à 14h, rendez-vous sous le auvent de la Cuisine du Plateau, au pied de la Tour des Énergies.

Si vous souhaitez participer (enfants, ados, adultes), retrouvez nous aux points de rendez-vous cités plus haut.

Des T-shirts, un goûter et des **barbes à papas** seront offerts aux participants !

Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte.

Pour plus d'infos n'hésitez pas à contacter votre gardien ou responsable de site.



Priorité au dialogue pour trouver des solutions ensemble !



C'est le rôle de la Mission Sociale de l'OMh du Grand Nancy, qui vous accompagne en cas de difficulté pour régler le loyer et les charges de votre logement.

Trois conseillères sociales travaillent à l'Office à plein temps pour être à votre écoute et trouver des solutions adaptées.



Valérie HUGOT



Anaïs BAGARD

Valérie HUGOT, Anaïs BAGARD, et Gaëlle LE JEUNE-DEVIT, vous accueillent lundi, mardi, jeudi et vendredi au siège de l'OMh, 32 rue Saint-Léon à Nancy,

- Sur rendez-vous de 9h à 12h.
- Sans rendez-vous de 13h30 à 17h.

PAS D'ACCUEIL LE MERCREDI

2 lieux de permanences sont aussi à votre disposition (en dehors des vacances scolaires et jours fériés) :

Sur le Plateau de Haye à la Tour des Énergies (allée Zaha Hadid), le **lundi de 9h à 12h**.

Sur le quartier d'Haussonville 1 place de la 9^{ème} DIC, le **vendredi de 9h à 12h**.

BAISSE DES APL ET MISE EN PLACE DE LA RLS...

Vous allez constater prochainement sur votre avis d'échéance une baisse conjointe du montant de votre APL et du montant de votre loyer. En effet, la loi de finances pour 2018, voulue par le Gouvernement et votée par le Parlement, a introduit une réforme importante pour financer les aides au logement. Pour compenser la baisse de l'APL, elle a créé un nouveau dispositif : la **Réduction de Loyer de Solidarité (RLS)**. Le but étant de maintenir votre reste à payer à un niveau à peu près équivalent à ce qu'il était avant cette réforme. La Réduction de Loyer de Solidarité a été calculée en fonction d'un plafond de ressources mensuelles fixé par arrêté. En tant que bénéficiaire de l'APL, vous êtes concernés (cf tableau ci-contre).

Le montant mensuel de la RLS est fixé au 1^{er} janvier de chaque année par arrêté.

Pour 2018, le montant maximum mensuel de la RLS est de :

SITUATION	PLAFONDS DES RESSOURCES MENSUELS			MONTANT MAXIMUM MENSUEL DE LA RÉDUCTION DU LOYER		
	ZONE 1*	ZONE 2*	ZONE 3*	ZONE 1*	ZONE 2*	ZONE 3*
	906 €	846 €	820 €	31,83 €	27,74 €	26 €
	1091 €	1032 €	998 €	38,39 €	33,95 €	31,52 €
	1389 €	1316 €	1276 €	43,38 €	38,2 €	35,34 €
	1653 €	1567 €	1521 €	49,67 €	43,76 €	40,4 €
	2023 €	1924 €	1858 €	55,96 €	49,32 €	45,46 €
	2334 €	2221 €	2148 €	62,25 €	54,88 €	50,52 €
	2598 €	2472 €	2387 €	68,54 €	60,44 €	55,58 €
	2876 €	2737 €	2645 €	74,83 €	66 €	60,64 €
	280 €	263 €	245 €	6,29 €	5,56 €	5,06 €

! la RLS a pour date d'effet le 1^{er} février 2018. La quittance qui sera donc émise à partir de la mise en place du dispositif comportera des régularisations au titre des mois concernés depuis février 2018.

La CAF de votre département calcule et nous transmet chaque mois, le montant de la RLS pour les locataires bénéficiant de l'APL. Vous n'avez aucune démarche particulière à effectuer.

LES MODES DE RÈGLEMENT POUR PAYER VOTRE LOYER



Le TIPS&PA

Chaque mois il suffit de dater, signer et noter le lieu sur la partie inférieure et détachable de l'avis d'échéance, puis de l'envoyer impérativement à **POSTE CMTO LIMOGES, RUE DE LA CÉRAMIQUE. 87082 LIMOGES CEDEX 9**

LE PAIEMENT EN LIGNE

Dans votre « espace Locataire » du site www.omhgrandnancy.fr vous pouvez régler votre dernière facture en quelques clics et en toute sécurité.

LE PAIEMENT PAR CHÈQUE

Chaque mois, remplissez votre chèque au montant du loyer à l'ordre de l'OMh du Grand Nancy avec le TIP non signé.

Et adressez le à **POSTE CMTO LIMOGES, RUE DE LA CÉRAMIQUE. 87082 LIMOGES CEDEX 9.**

LE PAIEMENT PAR VIREMENT

Allez à votre bureau de poste avec votre avis d'échéance, un agent scannera simplement le code-barres sur le document.

EFFICASH, remplace le mandat cash et permet le règlement en espèces en bureaux de Poste uniquement.

LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

est le mode de règlement LE PLUS FIABLE et le moins onéreux. Envoyez un RIB portant les codes IBAN et BIC de votre banque au Service Gestion Locative, 32 rue Saint-Léon 54054 Nancy. Vous recevrez un Mandat de Prélèvement SEPA en deux exemplaires dont un à nous retourner en cochant la date de prélèvement souhaitée, daté et signé.



Suivez-nous sur notre page Facebook **OMh du Grand Nancy**. Likez ! Partagez ! Commentez !



Retrouvez les émissions « le forum de l'OMh » sur **RCN, 90.7**, chaque 2^{ème} lundi du mois à 9h et en podcast sur le site rcn-radio.org.

Votre lettre d'info est éditée à 7 000 ex. Directeur de la publication : Frédéric RICHARD. Photos : OMh Grand Nancy/ Rédaction : Isabelle RICCI DEGRAEVE. Impression : OMh Grand Nancy. Mise en page et graphisme : La Maison Chabane/ Mai 2018. Dépôt légal ISSN : 2491-8482.

